

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11442
13 août 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite aux lettres que je vous ai adressées précédemment au sujet des violations du cessez-le-feu commises par la Grèce à Chypre, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Il y a eu plusieurs cas de violations du cessez-le-feu commises par la Grèce à Lefkose (Nicosie) le 8 août. Des tirs en provenance de la rue Ermu et du nord-est du village de Hamit ont repris contre le secteur turc. Un lieutenant turc a été blessé. La garde nationale a occupé de nouvelles positions à l'ouest de la porte de Kaymakli à Lefkose.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Osman OLCAY
